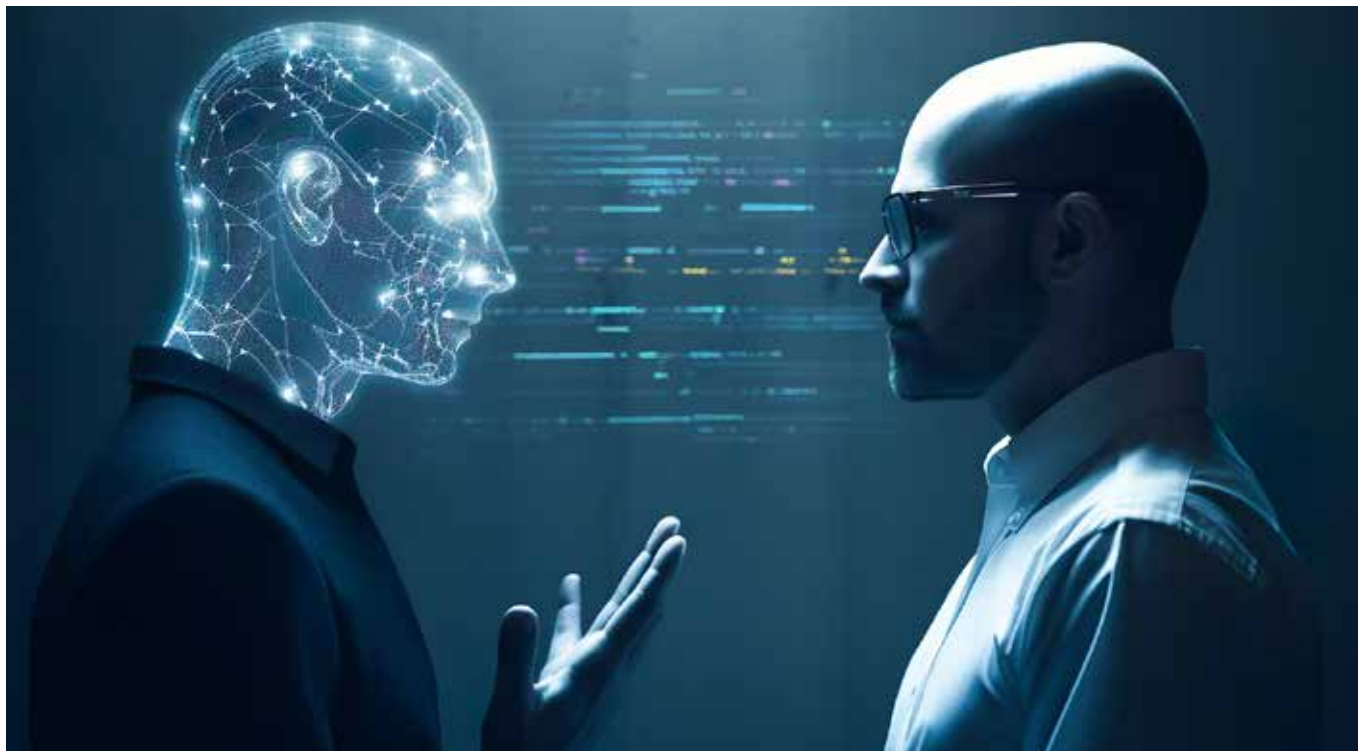


Quels sont les enjeux de la future réglementation européenne qui va encadrer l'intelligence artificielle ?

Par *Anne-Cécile Rozet*, Gérante de SDM Bruxelles



Dans l'édition précédente du Point, je développais les avantages de l'outil révolutionnaire, ChatGPT, mais j'évoquais également les craintes de nombreux experts envers des IA incontrôlables et leur souhait de voir mettre en place d'urgence des systèmes de sécurité et d'autorités réglementaires dédiées, des systèmes de surveillance de logiciels d'IA, des techniques pour aider à distinguer le vrai du faux et enfin des institutions capables de gérer les perturbations économiques et politiques désastreuses que l'IA pourrait engendrer.

Bien que l'évolution de l'IA séduise par sa capacité à rédiger des ouvrages littéraires, à imiter des voix humaines, à composer des images ou même de la musique, elle est trop rapide et suscite de plus en plus de craintes quant à sa capacité à produire de fausses informations convaincantes et à manipuler l'opinion publique et quant à son utilisation militaire.

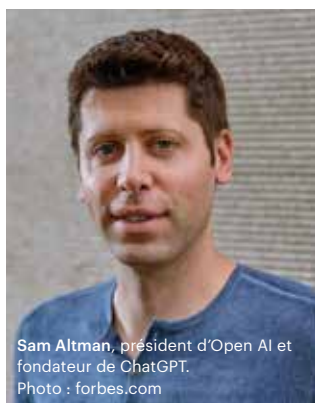
L'un des « parrains de l'IA », Dr. Geoffrey Hinton, a quitté Google, en mai dernier, en prévenant des dangers potentiels de cette technologie. Il estime que la compétition entre les géants de la technologie (Google, Microsoft et d'autres entreprises) se transformera en une course mondiale qui ne s'arrêtera pas sans une forme de régulation internationale. Cependant, il n'y a pas de moyen de savoir si des entreprises ou des pays travaillent secrètement sur la technologie. Selon lui, la meilleure solution serait que les meilleurs scientifiques du monde collaborent pour trouver des moyens de contrôler la technologie. Il a déclaré : « It is hard to see how you can prevent the bad actors from using it for bad things » ce qui signifie qu'il est difficile de voir comment l'on peut empêcher les acteurs malveillants de l'utiliser pour de mauvaises choses.

Le président d'Open AI et fondateur de ChatGPT, Sam Altman, en tournée mondiale en juin

dernier, a exprimé également ses inquiétudes au sujet de l'IA et a insisté sur le fait que les gouvernements devaient absolument prendre des mesures de régulation pour atténuer les dangers. Selon lui, « Même la Silicon Valley réalise les dangers de ce qu'elle a elle-même produit, que l'éducation à la pensée critique est nécessaire mais que l'éducation seule ne nous sauvera pas de certains dangers de manipulation à grande échelle ».

La doctorante à la Columbia Université, Jenny Wenquan Xiao, soutient de son côté que « les Etats-Unis et la Chine s'inspirent déjà de l'Europe pour réguler l'IA, au point que l'UE pourrait devenir un modèle ». Elle affirme ceci : « Alors que les Etats-Unis et la Chine sont tous deux confrontés à des problèmes et de profondes insécurités, l'Europe est le chef de file mondial dans l'établissement de normes d'IA à long terme. L'Europe devrait réfléchir davantage au type d'IA qu'elle souhaite développer et mettre l'accent sur les pratiques éthiques et la réflexion à long terme. La détérioration des relations entre les Etats-Unis et la Chine et la formation de deux « blocs d'IA » distincts placent l'Europe dans une position unique pour façonner la gouvernance mondiale ».

Dans l'émission de la Rtbf, « Parti Pris », sur la Première du 12 juin dernier, Laurent Hublet¹ s'exprimait également sur la nécessité de réguler. « Ces technologies ont un potentiel d'utilisation formidable surtout au niveau du secteur de la santé et de l'éducation. Or, certaines d'entre elles nécessitent un encadrement fort, d'autant plus que l'environnement géostratégique a changé. Ces dix dernières années, l'Europe a vécu avec l'idée qu'on allait ouvrir notre marché aux technologies américaines en échange d'une sorte de protection militaire. Or, avec l'élection de Trump, le débat sur l'Afghanistan, les choses ont changé. Les dirigeants européens ont perdu de leur naïveté sur la question et se sont rendu compte qu'ils devaient reprendre le contrôle en Europe sur ces technologies ». Laurent Hublet affirme que « des régimes totalitaires, tels que la Russie et la Chine, utilisent ces technologies et que l'on vit une guerre technologique de l'intérieur avec ces états » et il ajoute que « des règles très claires doivent être établies notamment pour



Même la Silicon Valley réalise les dangers de ce qu'elle a elle-même produit, que l'éducation à la pensée critique est nécessaire mais que l'éducation seule ne nous sauvera pas de certains dangers de manipulation à grande échelle.

certaines réseaux sociaux qui ont le pouvoir de mettre des gens en commun mais aussi celui de manipuler les masses ! »

Toujours, selon Laurent Hublet, Sam Altman proposerait de créer une « **ONU de l'IA** ». Il poursuit avec ceci : « On a besoin d'une agence qui encadre l'utilisation de l'IA de la même manière que l'on a une agence sur l'énergie atomique. On a besoin de mécanismes de régulation mondiaux car ce sont des technologies qui évoluent très vite. La Chine a quelques mois de retard sur les USA mais pas beaucoup. Et discuter des processus de régulation mondiale à Bruxelles est une opportunité pour notre ville qui devient le cœur du réacteur en 2023 ».

Sur cet enjeu-là, l'Union européenne a déjà ouvert la voie avec l'instauration de la directive **GDPR** (General Data Protection Regulation) relative à la protection des données. Elle s'empresse donc d'élaborer des règles dans le cadre d'un projet de loi ambitieux appelé « **AI Act** » (loi sur l'intelligence artificielle) afin d'apporter de meilleurs soins de santé, des transports plus sûrs et plus propres, une fabrication plus efficace, ainsi qu'une énergie moins chère et plus durable. L'AI Act fonctionnera également en tandem avec la loi sur la protection des données.

¹ Laurent Hublet : Co-founder & Managing Director @ BeCentral - Philosophe



Thierry Breton, commissaire européen au Marché intérieur
Photo : europarl.europa.eu © Pietro Naj-Oleari

Les députés européens ont durci le projet de législation pour encadrer l'IA. Ils veulent interdire la reconnaissance faciale "en temps réel" dans les lieux publics.

En avril 2021, la Commission européenne a proposé le premier cadre réglementaire de l'UE pour l'IA. Ce cadre vise à classer les systèmes d'IA en fonction du risque qu'ils présentent pour les utilisateurs et à les réglementer en conséquence. Les règles proposées, une fois approuvées, deviendront les premières réglementations mondiales sur l'IA.

Le 11 mai, les principales commissions du Parlement européen ont donné leur feu vert.

Le 14 juin, le Parlement européen, en session plénière à Strasbourg, a adopté à une majorité écrasante sa position de négociation pour l'élaboration de la réglementation sur l'intelligence artificielle (IA). Les députés européens ont durci le projet de législation pour encadrer l'IA. Ils veulent interdire la reconnaissance faciale "en temps réel" dans les lieux publics.

Ce vote ouvre la voie aux négociations avec les États membres qui devraient durer plusieurs mois. L'Europe se prépare à adopter la première législation de l'histoire sur l'IA, une technologie en pleine évolution qui inquiète autant qu'elle ne fascine. Le règlement devrait être adopté avant juin 2024, pour entrer en vigueur en 2026.

En quoi consiste cette loi sur l'IA et quels sont ses implications pour les citoyens européens et les géants de la technologie ?

Le Parlement souhaite veiller à ce que les systèmes d'IA utilisés dans l'UE soient sûrs, transparents, traçables, non discriminatoires et

respectueux de l'environnement. Les systèmes d'IA devraient être supervisés par des personnes plutôt que par l'automatisation, afin d'éviter des résultats néfastes.

Le Parlement souhaite également établir une définition uniforme et neutre sur le plan technologique de l'IA qui pourrait être appliquée aux futurs systèmes d'IA.

Les termes de la loi, publiés le 09/06/2023 sur le site du Parlement européen, sont à retrouver sur le lien suivant².

Quid en cas d'infraction au règlement ?

Kris Shrishak, responsable des technologies au Conseil irlandais pour les libertés civiles, met en garde sur « l'importance de l'application effective de la loi régissant l'intelligence artificielle (IA) », soulignant les efforts du Parlement européen pour renforcer cette dimension. Selon lui, « un règlement sur l'IA ne vaut rien s'il n'est pas appliqué concrètement ».

Le projet prévoit que les entreprises qui enfreignent la loi sur l'IA s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 30 millions d'euros ou 6% des bénéfices mondiaux, le montant le plus élevé étant retenu.

Si, Microsoft, par exemple, était reconnue coupable de violation des règles, elle pourrait se voir infliger une amende de plus de 10 milliards de dollars.

Cette loi sur l'IA sera-t-elle encore efficace dans quelques années ?

Dragos Tudorache, un député européen roumain qui co-parraine ce projet de loi sur l'IA a affirmé ceci : « Beaucoup de juristes travaillent avec des lois et des codes qui datent parfois de plusieurs centaines d'années. Le secret, c'est qu'en rédigeant une loi, il faut toujours essayer de saisir l'essence du type de relation ou de phénomène économique ou social que l'on réglemente, de telle sorte qu'il puisse résister à l'épreuve du temps dans cinq, dix, quinze et vingt ans. C'est ce que nous avons essayé de faire, c'est-à-dire qu'indépendamment de l'évolution de la technologie, ce système central de valeurs et d'obligations restera inchangé. »

² www.europarl.europa.eu

Selon Alain Strowel, avocat et professeur à l'UCL et spécialisé dans la régulation des nouvelles technologies, « toute réglementation génère des contraintes. Il est rare que celles-ci tuent l'innovation. Elles permettent plus tôt d'avancer et d'avoir des outils d'IA plus responsables ».

La régulation empêchera-t-elle de développer de nouvelles technologies et donc de pénaliser l'Europe ?

Selon Alain Strowel, avocat et professeur à l'UCL et spécialisé dans la régulation des nouvelles technologies, « toute réglementation génère des contraintes. Il est rare que celles-ci tuent l'innovation. Elles permettent plus tôt d'avancer et d'avoir des outils d'IA plus responsables ».

En conclusion, il est clair qu'une réglementation mondiale sur l'intelligence artificielle est d'une importance cruciale. Cependant, sa mise en place nécessitera un certain temps. De plus, en dehors de l'Union européenne, il peut être difficile de

convaincre d'autres grands acteurs mondiaux de l'IA. Le retrait de Twitter par Elon Musk, en mai dernier, du code de bonnes pratiques volontaire de l'UE contre la désinformation en est un exemple et n'a pas plu à Thierry Breton, commissaire européen au Marché intérieur, qui a de suite annoncé qu'« au-delà des engagements volontaires, la lutte contre la désinformation sera une obligation légale en vertu de la loi sur les services numériques (Digital Services Act) à partir du 25 août ». Espérons que le XXI^{ème} siècle soit le siècle de la « régulation », la lumière dans la nuit, face à toutes les formes de chaos qui menaceraient l'humanité. Bravo à l'Europe, qui en porte déjà courageusement le flambeau ! •



Sources : Podcast de l'émission le « Parti pris » sur la Première de la RtbF du 12/06/2023, « L'aire de l'Union à l'ère de l'IA » de Jenny Wenquan Xiao, doctorante à la Columbia University et experte de l'industrie de l'IA aux USA et en Chine., L'Echo du 22/03/2023: « Qu'est-ce que l'AI Act », la législation sur l'intelligence artificielle de la Commission européenne ? », 26 mai 2023 : <https://twitter.com/thierrybreton>.



LUXEMBOURG
120, Boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg
Tel (+352) 453929-1
Fax (+352) 26440143

BELGIQUE
142, Avenue Franklin Roosevelt
B-1050 Bruxelles
Tel (+32) 2 230 32 27
Fax (+32) 2 646 69 31

TVA LU18162363 - BE0861.975.652
R.C. Luxembourg B 56002
info@sdm.lu www.sdm-privatebanking.com

DESIGN & PRODUCTION vinix.agency

LE POINT FINANCIER
Copyright © 2023 Securities De Munter.
All rights reserved.

Disclaimer. Ce document est une publication de la société Securities De Munter, société réglementée par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) au Grand-Duché de Luxembourg. Cette publication ne peut être considérée comme une proposition d'investissement. Il s'agit d'un document informatif n'engageant en aucun cas la société. La société Securities De Munter ne garantit pas que les instruments financiers utilisés dans ce document vous correspondent. Toutes transactions financières réalisées par vos soins tenant compte des informations financières délivrées dans cette brochure sont exécutées à votre entière responsabilité. Investir dans certains instruments financiers (comme les actions) peut induire certains risques importants. Avant l'exécution de toute transaction, l'investisseur doit disposer d'un niveau de connaissance et d'expérience nécessaire à la compréhension des risques liés à l'utilisation de certains instruments financiers. Dans certains cas, ces risques peuvent conduire à la diminution temporaire voire la perte de tout ou partie du capital investi. Les collaborateurs de la société Securities De Munter peuvent vous aider dans la diversification des instruments financiers. Les éventuels rendements qui pourraient figurer dans la présente brochure sont établis sur base du passé. Ceux-ci ne constituent, en aucune manière, une garantie pour le futur. Nous ne sommes, également, aucunement en mesure de garantir que les scénarios attendus et les niveaux de risques explicités dans la brochure ne prendront forme dans la réalité. Ceux-ci doivent uniquement être utilisés comme indicateur informatif. L'ensemble des données qualitatives et quantitatives dans cette brochure sont à considérer comme indicateur et sont également susceptibles d'évoluer dans le temps. Les fluctuations des devises peuvent également influencer les résultats et les rendements affichés. Les informations établies dans cette brochure par l'auteur des articles sont éditées à une date précise. Bien que les analyses émanent de sources fiables, nous ne pouvons garantir de manière absolue l'authenticité, le caractère complet et la mise à jour parfaite des données utilisées. La société Securities De Munter ne peut, en aucun cas, être tenue responsable du caractère incorrect ou incomplet des données utilisées dans la présente brochure. Aucun article figurant dans cette brochure ne peut, sans l'autorisation écrite et formelle de la société Securities De Munter être reproduite ou publiée à quelque fin que ce soit. Cette publication est soumise aux lois luxembourgeoises sur les publications financières.